

DELIBERATIONS

14 janvier 2026

D2026140101	DM4
D2026140102	Autorisation d'engager liquider et mandater avant BP2026
D2026140103	création emploi permanent
D2026140104	tableau des effectifs au 1 ^{er} mars 2026



D2026140101

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier 2026 se sont réunis à la Mairie, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 12 janvier 2026.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 08

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LEROY

Etaient présents :

Bernadette SION, Valérie CARLIER, David DUHAYON, Fanny DUPONT, Joel FAYE, Marie-Pierre LEROY, Geoffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Jean-Claude TELLE procuration à Marie-Pierre LEROY, Isabelle LESAGE procuration à David DUHAYON.

Absents : Maxime DUCHATEAU, Audrey LUMETTA, Brigitte LEFEBVRE, Thibaut GANTIEZ.

Objet : Décision modificative N° 4

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT RECETTE	
R-203 : Frais d'étude, recherche et de développement et frais d'insertion	3250.00 €
TOTAL R - 041 : Opération patrimoniales	3250.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSE	
D-231 : immobilisations corporelles	3250.00 €
TOTAL D - 041 : Opération patrimoniales	3250.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°4

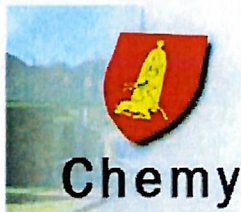
Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Marie Pierre LEROY
Secrétaire de séance



D2026140102

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier 2026 se sont réunis à la Mairie, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 12 janvier 2026.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 08

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LEROY

Etaient présents :

Bernadette SION, Valérie CARLIER, David DUHAYON, Fanny DUPONT, Joel FAYE, Marie-Pierre LEROY, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Jean-Claude TELLE procuration à Marie-Pierre LEROY, Isabelle LESAGE procuration à David DUHAYON.

Absents : Maxime DUCHATEAU, Audrey LUMETTA, Brigitte LEFEBVRE, Thibaut GANTIEZ.

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Madame le Maire indique que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes présentées par Madame le Maire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits sans attendre le vote du budget primitif 2026,

Considérant les crédits inscrits au BP 2025

Chapitre	Crédits ouverts 2025 a	RAR 2024 b	Crédit au titre de DM c	Montant total Pris en compte d=a+c ou a-c	Crédit autorisé 1/4
D13	0 €	0 €	23 000 €	23 000 €	
D16	35 000 €	0 €		35 000 €	
D21	212 729 €	0 €	- 23 000 €	189 729 €	47 432 €
D23	30 000 €	35 000 €	0 €	30 000 €	7 500 €
	277 729 €	35 000 €	0 €	277 729 €	54 932 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts répartis selon le tableau ci-dessus,
- Prend l'engagement de voter au BP 2026 les crédits correspondants aux différents chapitres concernés.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Marie Pierre LEROY
Secrétaire de séance

Mairie de Chemy – 6 rue de la Mairie
59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54
Site : <http://mairie.chemy.fr>
Email : mairie@chemy.fr



D2026140104

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier 2026 se sont réunis à la Mairie, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 12 janvier 2026.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 08

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LEROY

Etaient présents :

Bernadette SION, Valérie CARLIER, David DUHAYON, Fanny DUPONT, Joel FAYE, Marie-Pierre LEROY, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELLE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Jean-Claude TELLE procuration à Marie-Pierre LEROY, Isabelle LESAGE procuration à David DUHAYON.

Absents : Maxime DUCHATEAU, Audrey LUMETTA, Brigitte LEFEBVRE, Thibaut GANTIEZ.

Objet : Modification du tableau des effectif à compter du 1^{er} mars 2026

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Heures/semaine	Pouvu
Rédacteur	B	35	Oui
Adjoint administratif	C	35	Non
Adjoint administratif	C	35	Non
Adjoint administratif	C	20	Oui
Adjoint technique	C	35	Oui
Adjoint technique	C	30	Oui
Adjoint technique	C	20	Non
Adjoint technique	C	20	Oui
Adjoint technique	C	16	Non
Adjoint technique	C	14	Oui
Adjoint médico social	C	24	Oui

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Marie-Pierre LEROY
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le

ID : 059-215901455-20260114-D2026140103-DE



D2026140103

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier 2026 se sont réunis à la Mairie, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire, suite à une convocation en date du 12 janvier 2026.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 08

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LEROY

Etaient présents :

Bernadette SION, Valérie CARLIER, David DUHAYON, Fanny DUPONT, Joel FAYE, Marie-Pierre LEROY, Jeffrey PERRIN, Hervé WARTELE.

Absents excusés : Céline DORCHAIN procuration à Fanny DUPONT ; Jean-Claude TELLE procuration à Marie-Pierre LEROY, Isabelle LESAGE procuration à David DUHAYON.

Absents : Maxime DUCHATEAU, Audrey LUMETTA, Brigitte LEFEBVRE, Thibaut GANTIEZ.

Objet : création d'un emploi permanent

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14/01/2026 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif ;

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35/35^{èmes}
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratif au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accueil mairie et médiathèque.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.



Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- la modification du tableau des emplois à compter du 01/03/2026

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire , à l'unanimité,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux à raison de 35h hebdomadaire.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION
Maire



Marie-Pierre LEROY
Secrétaire de séance